

Le Cabinet ACDL Expertise vous informe :

Crédits professionnels : comment s'y retrouver ?

Alternatifs à l'emprunt classique, le crédit-bail (ou leasing) et le prêt in-fine sont deux crédits professionnels aux caractéristiques et finalités différentes.

Investir dans une nouvelle machine-outil, [agrandir ses locaux](#), développer son activité... Pour financer ses investissements, de plus en plus d'entreprises se tournent vers les crédits professionnels comme le crédit-bail (ou leasing) ou le prêt in-fine. « *Le crédit-bail va être privilégié pour financer du renouvellement de matériel et le crédit in-fine pour des investissements immobiliers* », explique Denis Lesprit, expert-comptable au cabinet AEC, membre du groupement France Défi.

Crédit-bail ou prêt in-fine : comment fonctionne ces crédits professionnels ?

Accessible, le crédit-bail (ou leasing) s'apparente à une location. Il permet à une entreprise qui désire investir dans un bien à le faire acheter par un établissement financier – dit aussi crédit bailleur – avec la mise en place d'un contrat à durée déterminée et le paiement d'un loyer. A la fin l'engagement, le dirigeant a le choix de lever ou non l'option d'achat avec une valeur résiduelle. « *C'est un crédit intéressant pourvu que le bien ne soit pas obsolète avant la fin du contrat* », avertit Denis Lesprit.

À LIRE AUSSI

Microcrédit professionnel : une alternative aux prêts bancaires

Si le crédit-bail est une opération de financement et d'investissement à moyen terme, le prêt in-fine est une opération de financement stricto sensu. « *La particularité est que vous ne payez que les intérêts et remboursez l'intégralité du capital à la fin de la période d'emprunt* », explique Denis Lesprit. L'entreprise rembourse les intérêts sur une durée généralement comprise entre 3 et 15 ans. « *Il faut avoir une organisation qui permette de mettre de la trésorerie de côté pour pouvoir rembourser à la fin le capital* », prévient l'expert-comptable. En pratique, ce type de prêt est le plus souvent réservé aux entreprises d'une certaine taille avec une bonne solidité financière pour rassurer les banques.

Crédits professionnels : quels avantages et inconvénients ?

Avec le crédit-bail, le chef d'entreprise n'a pas à s'occuper de la gestion de la vie du bien tout en préservant sa trésorerie.

C'est un prêt souple, notamment pour les TPE/PME

Denis Lesprit

L'autre avantage est comptable : « *Le bien n'apparaît pas à l'actif du bilan* ». Intéressant pour une entreprise qui aurait un ratio d'endettement élevé. Les redevances des crédits-baux sont de surcroît déductibles des impôts. « *En revanche, vous êtes pieds et poings liés pendant la durée du crédit-bail* », note le professionnel.

Le prêt in-fine est plus difficile à obtenir. Le risque est en effet supporté par l'établissement bancaire. « *Si vous ne remboursez pas à terme, vous pouvez être en cessation de paiement...* », note Denis Lesprit. Ce type d'emprunt est aussi plus coûteux : en ne remboursant pas de capital, l'entreprise doit payer à chaque période des intérêts calculés sur l'intégralité du montant emprunté, d'où des intérêts d'emprunts plus élevés.

Pour une entreprise, l'avantage est surtout d'ordre fiscal. « *Les intérêts d'emprunt sont déductibles de la base d'imposition sur les bénéfices. Si l'entreprise paie des impôts importants, les taux d'intérêts élevés sont compensés par la baisse correspondante du montant de son imposition.* »

Publié le lundi 1 avril 2019 à 09h11

Par Arnaud Bertrand, Accroche-press' pour France Défi

Les collaborateurs du cabinet se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Votre expert-comptable : Guillaume GAHIDE 03.27.62.18.11 / ggahide@acdl.fr